



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

République et religions

Règlement des études et du contrôle des connaissances Année 2016

Article 1 - Conditions d'inscription

Ce diplôme universitaire s'adresse à un large public : responsables religieux (ministres du culte, responsables d'association), fonctionnaires, cadres d'entreprise ou de l'administration, travailleurs sociaux, étudiants souhaitant compléter leur formation par une approche sociologique, historique et juridique des questions religieuses dans le cadre républicain.

Conditions d'accès : sélection sur dossier (CV et lettre de motivation)

Article 2 - Formation

Le Diplôme Universitaire est délivré après une formation correspondant à un volume horaire de 138 Heures (138h CM)

La participation à l'intégralité des enseignements est obligatoire pour la délivrance du diplôme.

Article 3 - Jury

Le Diplôme Universitaire est délivré par le Président de l'Université de La Réunion sur proposition d'un jury de validation et d'examen composé des enseignants et professionnels participant à la formation.

Ce jury est nommé par le Président de l'Université de la Réunion. Il est présidé par un professeur des Universités ou un Maître de Conférences.

Article 4 - Enseignement

Le Diplôme Universitaire est composé de :

MODULE 1 – Approche contextualisée de la Religion en France et à La Réunion (66 HEURES)

* **Approche historique, sociologique, anthropologique et philosophique (15 HEURES)**

* **Politique d'immigration et logiques de rencontres (6 HEURES)**

Assimilation, multiculturalisme, interculturalisme

***Géopolitique des religions (9 HEURES)**

*** Sciences des religions (36 HEURES)**

Présentation des différentes religions en France, avec focus sur La Réunion : Historique de l'implantation, principes et structures, doctrine et textes fondateurs, support de transmission, pratiques, actions sociales.

MODULE 2 – Laïcité et approche juridique de la question religieuse (60 HEURES)

*** Institutions publiques de la République - Droits de l'homme et libertés publiques (21 HEURES)**

- Cadre institutionnel et loi de 1905
- Valeurs et institutions de la République française
- Libertés individuelles
- Principe de laïcité
- Prévention des déviances / lutte contre la radicalisation.

*** Religions et droit public (9 HEURES)**

- Droit de la nationalité et politiques d'intégration en France
- Droit administratif des religions / Droit public des cultes
- Cadre européen de l'exercice des religions

*** Religions et droit privé (9 HEURES)**

- Droit de la famille
- Droit du travail et protection sociale
- Protection de la personne / protection post mortem

*** Religions et organisation des cultes (21 HEURES)**

- Edifices des cultes
- Statuts des ministres du culte
- Déontologie
- Gestion et financement des associations culturelles
- Fiscalité des cultes / des religions.

MODULE 3 – Dialogue interreligieux et médiation (12 HEURES)

HORS MAQUETTE : visites des lieux de cultes proposées

Les modalités d'organisation et de déroulement des études sont fixées par le responsable pédagogique du diplôme.

Article 5 - Contrôle des connaissances

L'évaluation des modules se fera continuellement tout au long de l'année en fonction de la progression des enseignements.

Article 6 - validation du diplôme

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir, après délibération du jury, une moyenne générale au moins égale à dix sur vingt.

Article 7 - Sessions d'examen

Il est prévu une session unique d'examen.

Article 8 – Autres modalités

D'autres modalités de la formation notamment les détails du programme, les dates de session, les modules complémentaires, les supervisions pourront être déterminées si nécessaires dans un second temps par le Président de l'Université de La Réunion en concertation avec le responsable du diplôme.